

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 juin 2017  
Séance du 19 juin 2017

## 5 Compte administratif 2016 – compte de gestion 2016

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget principal :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2016 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2015 ;
- l'état des restes à réaliser.

# maintenant !

Les résultats de l'exécution budgétaire 2016 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	17 237 050,38 €	17 486 266,27 €	249 215,89 €
Résultat 2015 (D001)	9 083 348,47 €		-9 083 348,47 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>			<b>-8 834 132,58 €</b>
Restes à réaliser 2016	6 846 914,95 €	11 876 024,67 €	5 029 109,72 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>-3 805 022,86 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2016	41 439 243,72 €	45 707 349,21 €	4 268 105,49 €
Résultat 2015 (R002)		650 000,00 €	650 000,00 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>4 918 105,49 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 juin 2017,  
Vu la rétrospective 2011-2016 de la Banque Postale ci-annexée,  
Vu la synthèse sur le compte administratif 2016 ci-annexée,  
Vu le compte administratif 2016 ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 38      Pour : 27      Contre : 5      Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2016 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 2** : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17

et publication ou notification le 30/06/17

affiché le 27/06/17

CREIL, le 30/06/2017

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le 27/06/2017



ID : 060-216001743-20170626-DLRG170626005-DE